



soutenu par



Collectif des Gâtines
Monsieur XXXXXXX XXXXX
XX XXX XXXXXXX XXXXXXXXX
78370 Plaisir
<http://gsm78.wordpress.com>
gsm78.cdg@gmail.com

PRIARTEM
5 cour de la Ferme-Saint-Lazare
75010 Paris
tel : 01 42 47 81 54
<http://www.wordpress.com>
contact@priartem.fr

Monsieur le Préfet des Yvelines
Préfecture des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78010 Versailles Cedex

Plaisir, Samedi 29 janvier 2011

Objet : URGENT – L'antenne relais du stade des Gâtines est en fonction

Copie : <http://gsm78.wordpress.com/2011/01/31/appel-a-la-mediation-du-prefet/>

Monsieur le Préfet,

A peine avez-vous reçu notre dernière lettre pour vous demander d'activer l'instance de concertation départementale, que suite à nos dernières mesures faites hier, nous découvrons que Le Maire sans respecter les promesses faites à la population Plaisiroise, a laissé Orange activer l'antenne relais du Stade des Gâtines.

En tout premier lieu, cette action décrédibilise complètement le Maire de Plaisir à nos yeux. Nous ne saurions accepter une concertation avec une personne ne tenant pas ses promesses.

Il est plus qu'urgent de réunir cette instance de concertation départementale pour que ensemble, nous puissions trouver une issue constructive à ce grave problème.

Vous comprendrez aisément, que la retenue dont nous avons fait preuve ces derniers temps n'est plus de mise et que nous ferons tout ce qui est possible, pour élargir notre action. Il est bien entendu que ceci se fera dans un totale respect de la loi, mais nous ferons tout, et ceci quel qu'en soit les conséquences. S'il se produit des débordements, foule de parents en colère ou autres actes inconsidérés, ce sera de votre responsabilité.

Nos principaux objectifs sont :

1. De suspendre l'implantation d'antenne relais MORTELLE pour nous tous et plus particulièrement pour nos enfants.
2. De constituer un dossier avec suffisamment de preuves pour que lorsque le pire sera arrivé, vous tous Maire, Préfet et autre décisionnaires, ne puissiez plus prétendre que vous ne saviez pas et que vous avez fait en fonction de données qui pouvaient laisser penser que le danger n'existe pas. Il est hors de question, que comme dans d'autres dossiers de santé publique, les vrais coupables échappent à leur responsabilité..

Aujourd'hui, le danger est démontré. Il devrait suffire d'une seule étude scientifique démontrant le danger pour que le principe de précaution soit invoqué. A ce jour, nous en sommes à plusieurs centaines d'études montrant un danger. Votre choix est de laisser faire, à vous d'assumer.

Sachez aussi que si le danger est correctement géré, en limitant le niveau d'émission à 0,6 V/m, vous trouverez en notre collectif et autres différentes associations, un relais pour faire accepter cette technologie, puisque devenue sans danger.

Nous avons toujours préféré un débat constructif à un affrontement destructif.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur Xxxxxx XXXXXX

XX XXX XXXXXX XXXXXXXXX 78370 PLAISIR

Coordinateur Priartem pour le département des Yvelines et Représentant du Collectif des Gâtines.